

## PEDAGOGIE

### Les devoirs à domicile

Il serait oiseux de se demander si ces devoirs sont utiles, tant la chose paraît bonne. D'ailleurs, c'est une tradition, c'est un besoin qu'on ne discute pas ou qu'on discute peu : maîtres, élèves et parents y sont habitués. Et cette tradition n'est pas, comme en mainte autre matière, une routine plus ou moins déguisée. Non. Les devoirs à domicile constituent un auxiliaire éminemment efficace dans l'enseignement primaire.

Mais pour que ces devoirs produisent tout le bien qu'on en attend, ils doivent comporter un appel sérieux à l'initiative de l'enfant. Ce dernier est doué d'une aptitude remarquable à recevoir des impressions, mais précisément en raison de cette spontanéité, le sillon tracé dans cette jeune intelligence par la parole du maître disparaît avec une décourageante facilité. C'est pourquoi l'éducateur a cherché le moyen de prolonger, chez l'élève, les impressions reçues à l'école : ce moyen c'est *le devoir à la maison*. Lorsque ce dernier est fait dans des conditions raisonnables, il laisse dans les jeunes intelligences une trace indélébile.

En outre, les devoirs à domicile constituent un excellent procédé pour habituer l'élève à produire quelque chose par lui-même ; ce procédé favorise donc dans la génération qui s'élève, le développement de cette précieuse qualité que les Anglais nomment *self help* et que nous ne cultivons peut-être pas assez.

Au reste, les parents apprécient favorablement les travaux scolaires à domicile ; bien souvent, ils mesurent leur sympathie pour l'école au travail plus ou moins sérieux—non pas plus ou moins long—auquel leurs enfants sont tenus après les heures de classe.

N'oublions pas, néanmoins, qu'il en est des devoirs à domicile comme de toutes choses : *il ne faut pas en abuser*. L'abus consiste à *surcharger* les élèves de travail, les privant ainsi d'une récréation bien méritée, après six heures de classe.

*Mens sana in corpore sano* (1) : voilà une règle d'éducation que l'instituteur n'a pas le droit de sacrifier.

Enfin, le travail à domicile doit satisfaire à deux conditions essentielles :

(1) « Un esprit sain dans un corps sain. »